



libres ensemble

Madame Johanna ROLLAND
Présidente de Nantes Métropole
2 cours du Champ de Mars
44923 NANTES CEDEX 9

Nantes, le 8 octobre 2015

Madame la Présidente,

Le 25 août dernier, l'Unsa vous interpellait sur la convention de participation Collecteam-Humanis.

Le 23 septembre 2015, une rencontre était organisée entre Collecteam, les services RH de NM et les organisations syndicales de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes.

C'était la première réunion depuis le démarrage du contrat, le 1er janvier 2013. Nous avons alors découvert que, sur la base de données de la première année du contrat (2013 donc), votre administration et Collecteam avaient négocié des modifications pour le 1er janvier 2016, à savoir :

- l'augmentation de la cotisation de 7.5%,
 - la modification de la prestation "rente viagère conjoint" : la "rente jusqu'au décès du conjoint" passant à "rente jusqu'à l'âge légal de départ en retraite du conjoint".
- Cette situation est à nos yeux très grave.

Comme nous vous le rappelions dans le courrier du 25 août, les organisations syndicales et les élus du COS, s'étaient engagés sur le montage de la convention, étant même invités à participer aux auditions.

Qu'il n'y ait pas eu de réunion organisée plus tôt est déjà une difficulté majeure dans le cadre du suivi, mais qu'il y ait eu négociation sur les conditions qui ne concernent que les agents, sans que les représentants du personnel soient associés, c'est intolérable.

L'Unsa est opposée à ces modifications, apportées sur des données 2013 qui rapportent un contrat déséquilibré, mais qui se basent pourtant sur un taux d'adhésion largement supérieur à ce qu'en attendait Collecteam/Humanis lors que leur candidature : 86.78% en moyenne sur la convention, contre 65% attendus ! Cela n'est-il pas pour le moins étrange ?

La prestation "rente viagère pour conjoint" est importante. Certains agents ont adhéré au contrat aussi pour cela. Le fait que l'organisme revienne en arrière, avec l'aval de l'administration, est pour nous un vrai recul.

C'est pourquoi nous vous demandons :

- la transmission de la convention finalisée de 2012,
- le détail de ces négociations du printemps : combien de rencontres, quand, et avec qui ? sur quoi portait la négociation ? quelles étaient les différentes pistes ? comment les choix ont été faits ? et par qui ?
- quelle aurait été l'augmentation de la cotisation en cas de maintien de la prestation "rente viagère conjoint" ?
- la transmission immédiate du bilan 2014, qui était en cours de relecture lors de la rencontre du 23 septembre,
- le niveau d'information des représentants du personnel des autres collectivités/structures dans le groupement.

Nous souhaitons une suspension de ces décisions, mais en l'absence, compte tenu des délais qui nous sont imposés par vos services, nous exigeons un engagement des collectivités et de Collecteam sur un retour à la prestation initiale, dès lors que l'équilibre du contrat le permettra.

Nous exigeons par ailleurs d'être informés dès juin 2016 des données 2015 afin d'anticiper de nouveaux changements voire, s'agissant de modifications substantielles du contrat comme aujourd'hui, d'envisager une dénonciation. Il faut par ailleurs que Nantes Métropole, porteuse de la convention, fasse respecter les délais, tant pour les bilans que pour la remise de la notice d'information que les adhérents attendent depuis... 2013 et qui devait être fournie « impérativement » dans les 15 jours suivant l'adhésion.


C'est autant de raisons à nos yeux de se poser beaucoup de questions sur ce contrat et, encore une fois, sur la réelle volonté de renouveler les pratiques du dialogue social.

Enfin, puisque l'administration a fait le choix de négocier ces évolutions, nous vous demandons de revoir la participation employeur qui n'a pas évolué depuis son instauration, et ce bien avant ce contrat avec Collecteam : l'augmentation moyenne pour un agent de catégorie C étant de 2.12€ en fin de carrière, la participation devrait être portée à 22.12€ net.

Souhaitant un retour rapide sur l'ensemble de ces points,

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour l'Unsa Nantes Métropole
La Secrétaire Générale



Sophie Huneau

Pour l'Unsa Ville de Nantes
La Secrétaire Générale



Catherine Fardeau